

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie de revenus privilégiés Manuvie (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Investissements Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée (le « gestionnaire »), au 1 877 426-9991 ou à l'adresse de courriel fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com ou rendez-vous sur le site fondscommunsmanuvie.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Veuillez vous reporter à la dernière page du présent document pour obtenir des précisions sur une fusion de fonds à confirmer concernant le Fonds.

BREF APERÇU

Code du fonds : MMF 8648

DCA : MMF 28648

Date de création de la série : 2 août 2013

Valeur totale du fonds au 30 novembre 2017 : 26 957 539 \$

Ratio des frais de gestion (RFG) : 1,08 %

Gestionnaire du fonds : Investissements Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée

Gestionnaire de portefeuille : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Distributions : Une fois par année, le cas échéant, en avril (dividendes ordinaires) et/ou en mai ou juin (dividendes sur les gains en capital)

Placement minimal : 500 \$ initialement, 25 \$ par la suite

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds cherche à assurer un revenu régulier ainsi que la préservation et la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions privilégiées de sociétés canadiennes, des titres des fiducies de redevances et de fiducies de revenu ainsi que des titres à revenu fixe. Le Fonds peut également investir dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes. Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 novembre 2017. Ces placements changeront au fil du temps.

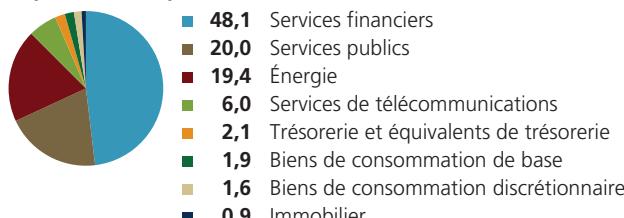
Dix principaux placements (30 novembre 2017)

| | | |
|----|---|--------|
| 1 | Enbridge Inc., 4,00 %, actions privilégiées | 2,84 % |
| 2 | Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., 5,00 %, série 5, actions privilégiées | 2,75 % |
| 3 | Enbridge Inc., 4,00 %, actions privilégiées | 2,66 % |
| 4 | Fairfax Financial Holdings Limited, 4,75 %, série M, actions privilégiées | 2,31 % |
| 5 | Enbridge Inc., 4,40 %, série 11, actions privilégiées | 2,26 % |
| 6 | Banque Nationale du Canada, 3,90 %, série 32, actions privilégiées | 2,23 % |
| 7 | Banque Royale du Canada, 3,90 %, série BB, actions privilégiées | 2,11 % |
| 8 | Fairfax Financial Holdings Limited, 2,91 %, série E, actions privilégiées | 2,08 % |
| 9 | Financière Sun Life inc., 4,50 %, série 5, actions privilégiées | 2,08 % |
| 10 | Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2,07 % |

Le pourcentage total des 10 principaux placements **23,39 %** **représente**

Nombre total de placements : 119

Répartition des placements (%) (30 novembre 2017)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

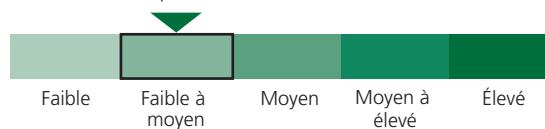
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire a classé la volatilité de ce Fonds comme **faible à moyenne**.

Ce classement est fondé sur la mesure dans laquelle le rendement du Fonds a changé d'une année à l'autre. Il n'indique pas la mesure dans laquelle le Fonds sera volatil à l'avenir. Le classement peut changer au fil du temps. Un fonds présentant un niveau de risque faible peut quand même subir des pertes.



Pour de plus amples renseignements au sujet du niveau de risque et des risques précis qui peuvent avoir une incidence sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

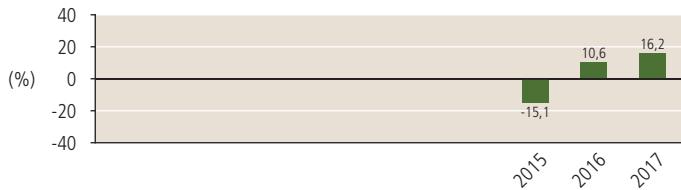
Comme la plupart des OPC, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement des titres de série F du Fonds au cours des trois dernières années*, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel des titres de série F du Fonds pour chacune des trois dernières années. La valeur du Fonds a diminué au cours de une des trois années. La variation des rendements d'une année à l'autre peut vous aider à évaluer quel a été le niveau de risque du Fonds par le passé. Cela n'indique pas quel sera le rendement du Fonds à l'avenir.



Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau présente les meilleur et pire rendements des titres de série F du Fonds sur une période de trois mois au cours des trois dernières années. Les meilleur et pire rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer. Veuillez prendre en considération le montant que vous pouvez vous permettre de perdre sur un court laps de temps.

| | Rendement | 3 mois se terminant le | Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de la période |
|---------------------------|-----------|------------------------|---|
| Meilleur rendement | 13,38 % | 31 mai 2016 | Votre placement se chiffrerait à 1 134 \$. |
| Pire rendement | -12,80 % | 30 septembre 2015 | Votre placement se chiffrerait à 872 \$. |

Rendement moyen

Le rendement annuel composé des titres de série F du Fonds correspond à 3,40 % depuis le 24 octobre 2014. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds le 24 octobre 2014, vous posséderiez 1 109 \$ au 30 novembre 2017.

* Puisque le Fonds a réalisé une fusion importante le 24 octobre 2014, le rendement pour cette série est calculé à partir de la date de la fusion.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds convient principalement aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu courant et une plus-value du capital
- préfèrent un niveau de risque faible à moyen pour leurs placements
- investissent à moyen ou à long terme, sur une période de trois à cinq ans

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer l'impôt sur le revenu sur toutes les distributions imposables que vous verse le Fonds ainsi que sur tous les bénéfices que vous dégagiez lorsque vous faites racheter vos titres du Fonds. Le montant de l'impôt dépend des lois fiscales qui s'appliquent à vous et selon que vous détenez ou non les titres du Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Veuillez noter que si votre fonds est détenu dans un compte non enregistré, les distributions du fonds sont comprises dans votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées en argent ou qu'elles soient réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série à l'autre et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais de souscription

Les titres de série F du Fonds ne sont pas assortis de frais de souscription.

Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 31 octobre 2017, les frais du Fonds s'élevaient à 1,12 % de sa valeur, ce qui correspond à 11,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

| | Taux annuel (en % de la valeur du Fonds) |
|--|---|
| Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration fixes et de certains frais d'exploitation précis du Fonds. Le gestionnaire a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé. | 1,08 % |
| Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds. | 0,04 % |
| Frais du Fonds | 1,12 % |

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des titres de série F.

Autres frais

Vous pourriez avoir à payer d'autres frais si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des titres du Fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|---|---|
| Frais d'opérations à court terme | Jusqu'à 2,0 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez dans les 30 jours suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds. |
| Frais d'échange | La société de votre représentant peut exiger jusqu'à 2,0 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre OPC. |
| Ententes sur les honoraires forfaits | Les titres de série F obligent les investisseurs à participer à une entente sur les honoraires forfaits conclue avec la société de leur représentant. Les honoraires perçus en vertu de ces ententes se négocient entre vous et la société de votre représentant. |

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler un ordre de souscription dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'exécution.

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Veuillez contacter Investissements Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée, ou votre représentant afin d'obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Investissements Manuvie
Division de Gestion d'actifs Manuvie limitée
Bureau de réception des ordres
500 King Street North
Del Stn 500 G-B
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

1 877 426-9991
fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com
fondscommunsmanuvie.ca

Pour en savoir plus au sujet des placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif** qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse autorites-valeurs-mobilieres.ca.

FUSION DE FONDS À CONFIRMER

Sous réserve de l'obtention de toutes approbations nécessaires des organismes de réglementation ou autres, Gestion d'actifs Manuvie limitée propose de fusionner le Fonds avec la Catégorie de revenu de dividendes Manuvie, avec prise d'effet vers le 20 avril 2018. Si vous avez des questions au sujet de la fusion ou d'un placement dans ce Fonds, veuillez communiquer avec le gestionnaire ou votre représentant. De plus amples renseignements figurent également dans le prospectus simplifié du Fonds.